



FORMATION



EMPLOYEURS DE MAIN D'OEUVRE

CONNAÎTRE LA LÉGISLATION SOCIALE

Jeudi
11
février

Objectifs de la formation :

- > être en conformité avec la législation sociale et impliquer ses salariés
- > maîtriser les formalités et déclarations obligatoires

Programme :

- > le contrat de travail : prestation de travail, rémunération, lien de subordination
- > les contrats : CDI/CDD/Tesa, apprentissage, contrat de professionnalisation
- > les aides à l'embauche et période d'essai
- > conventions collectives et temps de travail : Durée et aménagement, congés payés, etc
- > formalités obligatoires : DPAE, registre du personnel, DUER, affichages, visite médicale
- > affiliation aux organismes : mutuelle, prévoyance, retraite
- > politique salariale et les ressorts de la motivation

prix exploitant : 29.17 € HT
formation financée par VIVEA

prix salarié : 150.00 € HT
prise en charge individuelle à réaliser : dossier BOOST COMPÉTENCE

1 JOUR 9h30 - 17h30 (7h) - Maison des agriculteurs, 9, rue Jean Grémillon 72000 LE MANS
Formatrice : Edith Chasseriau, juriste service Emploi FDSEA de la Sarthe

INSCRIPTION FORMATION LEGISLATION SOCIALE • 11 FEVRIER 2021

à retourner sous huit jours à : ADIAC - La Maison des Agriculteurs - 9 rue Grémillon -
72013 Le Mans Cedex 2 - Tél. 02 43 43 68 66 - Email : anne.desormiere@plus.agri72.com

Nom et prénom : Dénomination de l'exploitation :

Adresse : Code Postal :

Ville : Tél : E-mail :@.....

Nombre de participant(s) : Date de naissance :

je m'inscris en tant que salarié(e)

je m'inscris en tant qu'exploitant agricole



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – ACTIVITÉ FORMATION

*Frais de formation : prix établi pour les contributeurs VIVEA à jour de leurs contributions formations VIVEA collectées par la MSA, et sous réserve de l'accord de financement VIVEA. Pour les non contributeurs VIVEA ou salariés d'exploitation agricole, nous consulter.

Nous, Organisme de Formation, nous nous engageons à :

- vous adresser une confirmation de votre inscription au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation
- vous avertir au minimum 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation (sauf cas de force majeure)
- ouvrir la formation sous réserve d'un nombre minimum de stagiaires indiqué dans la plaquette de présentation du stage

Vous, stagiaire, vous vous engagez à :

- nous avertir au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de la formation en cas d'annulation de votre part (sauf en cas de force majeure)
- nous adresser le règlement du stage au plus tard le jour de la formation

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

L' Organisme de Formation
FDSEA

Responsable Formation



Le stagiaire
Nom et prénom
Le

FDSEA (N° organisme de formation 52 72 0029972) :

La Maison des agriculteurs – 9 rue Jean Grémillon 72 013 LE MANS CEDEX 2 – Tél. : 02 43 43 68 68 – www.agri72.fr